

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 55 (1975)
Heft: 2

Artikel: L'approvisionnement alimentaire de la Suisse
Autor: Piot, Jean-Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886799>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JEAN-CLAUDE PIOT

L'approvisionnement alimentaire de la Suisse

Les bases de l'approvisionnement

Le fait de pouvoir garantir, d'une façon régulière, l'approvisionnement alimentaire de la population constitue l'une des préoccupations primordiales de tout gouvernement. D'une façon générale, cet approvisionnement peut être assuré par :

- la production nationale ;
- les réserves de denrées alimentaires ;
- les importations.

Selon les situations spécifiques des divers pays, l'importance relative de ces trois éléments varie. En principe, lorsque les conditions sont particulièrement favorables à la production agricole nationale, celle-ci représente la base essentielle de l'approvisionnement. Dans un tel cas, il n'est normalement point besoin de mesures particulières de l'Etat à cet égard. Le problème se présente différemment là où la production agricole s'effectue dans des conditions plus difficiles et plus coûteuses, comme c'est le cas dans la plupart des pays européens et notamment en Suisse.

Si l'on fait abstraction de la question des stocks, qui de toute façon ne peuvent que jouer un rôle de tampon durant une période de temps limitée, on se trouve alors placé devant un choix fondamental :

- maintenir, grâce à un arsenal de mesures de soutien, une agriculture indigène qui permette de couvrir une large part des besoins, sinon leur intégralité ;
- accorder une place élevée aux importations.

Il est bien évident qu'un tel choix ne constitue jamais, dans la réalité, une alternative absolue. Pour des raisons stratégiques, mais également pour des motifs d'ordre politique, social, démographique, écologique ou autres, tous les Etats visent à conserver une certaine base de production agricole dans le pays. Il s'agit donc plutôt d'une question de gradation entre ces deux principaux éléments. L'orientation choisie a toutefois de notables implications. Le maintien d'un haut degré d'auto-provi-

sionnement pour les principaux produits, en dépit du fait que ceux-ci pourraient être importés à des prix plus bas, se révèle plus coûteux pour l'économie nationale ; selon les mesures de protection dont bénéficie l'agriculture indigène, les consommateurs ou les contribuables en font les frais. Il offre en outre un accès au marché plus limité pour les produits agricoles étrangers et va dans un sens contraire aux efforts de coopération visant à l'établissement d'une division internationale du travail plus rationnelle et équitable.

La voie suisse

Une tradition fortement libérale et le rôle important du commerce extérieur, en particulier de l'industrie d'exportation, expliquent que la Suisse se soit engagée dans une voie où les importations entrent pour une part notable dans l'approvisionnement alimentaire du pays. Si l'on exclut la production animale basée sur les fourrages importés, le taux d'auto-suffisance en denrées alimentaires, calculé sur une base calorique, se situe aux environs de 50 %. En incluant la production susmentionnée, il dépasse à peine 60 %. Ce taux peu élevé constitue un *minimum* si l'on tient compte du fait que pour un pays neutre tout spécialement, l'objectif de pouvoir assurer en tout temps le ravitaillement de la population revêt une signification essentielle. Un tel pays pourrait être en effet soumis à des pressions intolérables s'il n'était prêt à pallier, par ses propres moyens, les difficultés d'importations qui sont fort souvent liées à un état de guerre ou de crise. La poursuite et la crédibilité d'une politique de neutralité cohérente, qui implique la sauvegarde de l'indépendance économique, en seraient alors gravement compromises.

Deux guerres mondiales ont amené la Suisse à tenir compte, dans sa politique agricole, du besoin de ravitaillement du pays en périodes troublées. Si, en temps normal, la production indigène est loin de couvrir les besoins nationaux, des dispositions spéciales sont prévues pour l'accroître en cas de nécessité, lorsque les importa-

tions seraient entravées, de façon à garantir à la population une ration alimentaire minimale. Ceci implique le *maintien d'une certaine superficie de terres labourées* qui puisse être étendue au besoin, ainsi que d'une *réserve de facteurs de production* (main-d'œuvre qualifiée, machines, engrais, semences, etc...). Ceci implique en outre l'*obligation de constituer des stocks appropriés de denrées agricoles essentielles* car l'extension de la production ne saurait se faire du jour au lendemain et il est indispensable de pouvoir assurer la soudure pendant la période transitoire nécessaire.

Il est bien évident qu'en période de limitation durable des importations, la composition de la production devrait subir des modifications au profit des produits végétaux, ce qui devrait encore permettre d'augmenter sensiblement les disponibilités en calories alimentaires. L'extension des cultures pendant la dernière guerre a été basée sur le *plan Wahlen* dont le but était de permettre un approvisionnement optimum du pays, compte tenu des ressources de l'agriculture suisse. En 1960, l'institut des sciences économiques de l'Université de Zurich a été chargé de déterminer au moyen de la programmation linéaire, l'étendue des terres ouvertes que requiert l'alimentation du pays, ainsi que le genre et la proportion des différentes cultures à y installer, dans le cadre d'un programme d'extension par étapes successives, compte tenu des stocks et d'une ration alimentaire simplifiée.

Si la *sauvegarde d'un noyau d'agriculture* en Suisse est liée au souci de préserver la productivité de l'appareil de production, afin qu'il soit toujours capable d'un effort spécial en cas de besoin, d'autres considérations entrent encore en ligne de compte à cet égard. Nous citerons parmi celles-ci le fait qu'une production régulière et constante d'un certain volume de nourriture se révèle indispensable compte tenu de la situation alimentaire précaire sur le plan mondial et de l'insécurité des approvisionnements extérieurs, ceci même en périodes considérées comme « normales ». De plus, il s'agit aussi d'assurer, par la culture du sol national, l'entretien du paysage et le maintien de l'équilibre naturel.

La production

Les coûts de production, et en conséquence les prix de l'agriculture suisse, sont relativement élevés. Cette situation est liée à des conditions climatiques, topographiques et structurelles peu favorables, mais également à des facteurs tels que le prix des terres, des bâtiments, des machines et le niveau des salaires qui sont sensiblement supérieurs à ceux de l'étranger. Ainsi, le prix du blé à la production dépasse de plus du double le prix correspondant en France, ceux de la viande bovine et du lait d'environ 40 à 50 %. D'une façon générale, les différences de prix sont moins grandes dans le secteur de la production animale que dans celui de la production végétale. Ceci doit être mis en relation avec le fait que, de par ses conditions propres, l'agriculture suisse est essentiellement vouée à la production herbagère, la production animale représentant une part de plus de 75 % dans la valeur totale brute de la production agricole. Il en résulte

une dépendance plus grande, vis-à-vis des pays tiers, dans le domaine des denrées alimentaires végétales où la production indigène couvre dans l'ensemble 40 % des besoins, que dans celui des denrées alimentaires animales où elle en couvre plus de 80 %. Le secteur du lait est celui où la Suisse dispose d'une production suffisante, voire occasionnellement excédentaire, pour son approvisionnement, ce qui n'exclut pas des importations notables de beurre et de fromage compensées essentiellement par des exportations de ce dernier produit. Les taux d'auto-suffisance les plus faibles se trouvent par contre dans les secteurs des huiles végétales (un peu plus de 10 %) et du sucre (25 %).

Des mesures de soutien internes et à la frontière se révèlent nécessaires pour sauvegarder un niveau de prix permettant l'obtention d'un revenu paysan adéquat, et par là le maintien d'un noyau suffisant d'agriculture. L'ampleur de ces mesures n'est pas seulement déterminée par le niveau des coûts de production, elle dépend aussi d'une concurrence étrangère qui n'est pas toujours loyale. Pour éviter des chutes de prix chez eux, certains pays exportateurs préfèrent diriger leurs excédents vers la Suisse, ce qui perturbe parfois gravement le marché restreint de ce pays. Par ailleurs, les décisions relatives à la fixation des prix agricoles ne se fondent pas uniquement sur le souci d'obtenir une rétribution équitable du travail du paysan. Il s'agit également de tenir compte de la nécessité d'orienter la production en fonction des débouchés. Dans ce contexte, les mesures prises pour encourager la culture des champs revêtent une double signification : elles ont à la fois pour but d'alléger la production animale, dont l'écoulement se heurte à des difficultés, et elles visent également au maintien d'une certaine superficie de terres labourées, selon les objectifs dont il a été fait état précédemment. Le but actuel est d'atteindre une surface de quelque 300 000 hectares de terres ouvertes d'ici à 1980, celles-ci couvrant actuellement 264 000 hectares.

Conclusions

La politique suivie par la Suisse montre qu'il est possible de concilier l'objectif stratégique de sécurité d'approvisionnement en denrées alimentaires avec le maintien, en temps normal, d'un taux d'auto-approvisionnement peu élevé. Ce taux est par ailleurs demeuré constant malgré l'augmentation de la population résidente et l'exode enregistré hors de l'agriculture : de 1955 à 1969 le nombre total des exploitations agricoles a régressé de 27 % et celui des travailleurs masculins occupés dans l'agriculture de 41 %. Le progrès technique a donc permis, en ce qui concerne le volume de la production, de surcompenser cette réduction de main-d'œuvre.

La stabilité du taux d'auto-approvisionnement a donné l'occasion aux fournisseurs étrangers de produits agricoles de profiter, dans la même mesure que la production nationale, de l'accroissement de la consommation indigène de denrées alimentaires. La Suisse constitue un important marché pour ceux-ci. Elle figure en tête de liste des pays industrialisés en ce qui concerne le montant net des

importations agricoles par habitant. Celles-ci portent sur l'ensemble de la gamme des produits et sont très diversifiées quant aux origines. Toutefois, du fait des liens traditionnels qu'elle entretient avec ses voisins européens et de par sa position géographique, plus de la moitié du total des importations agricoles de la Suisse provient des Etats membres de la Communauté Economique Européenne, la France à elle seule représentant une part d'environ 20 % de ce total.

La situation de pénurie qui a prévalu récemment sur les marchés internationaux de quelques denrées essen-

tielles laisse toutefois apparaître une certaine précarité des approvisionnements extérieurs. Ceci apporte matière à réflexion. Si la Suisse devait ne plus pouvoir compter avec certitude sur ces approvisionnements, elle se verrait contrainte de développer sensiblement sa propre production. En tout état de cause, le fonctionnement régulier et la stabilité des marchés internationaux de produits agricoles constituent des éléments déterminants quant à la poursuite de la politique pratiquée jusqu'ici. Pour sa part, la Suisse s'est toujours déclarée prête à participer, dans la mesure de ses moyens, aux efforts visant à un assainissement des conditions en ce domaine.

BUHLER-MIAG

Tour Aurore - Place des Reflets - Quartier Alsace

Cedex n° 592080 Paris Défense

Tél. 788-33-11

Telex 62833 F



NOS ACTIVITÉS :

Dans le Secteur des Machines et Installations pour la Fabrication de Produits Alimentaires :

- Biscuiterie, biscotterie
- Fabriques de pâtes alimentaires
- Installations de préparation dans divers secteurs industriels
- Industrie de la confiserie et de la chocolaterie
- Industrie des huiles alimentaires
- Silos et installations de transbordement pour produits en vrac
- Minoterie, semoulerie
- Industrie de produits alimentaires spéciaux
- Installations de chargement et déchargement de navires pour produits en vrac et en charges isolées
- Malteries et brasseries
- Industrie des aliments composés pour les animaux.

Dans le Secteur des Produits non-alimentaires :

- Installations de manutention de produits en vrac et en charges isolées dans divers secteurs industriels
- Véhicules de manutention interne
- Fabriques d'encre d'imprimerie, peintures et vernis, savons, et industries apparentées
- Génie chimique
- Cimenteries et installations pour l'industrie des minéraux non-métalliques
- Installations pour la protection de l'environnement
- Installations et machines à couler sous pression les alliages non-ferreux
- Installations et machines à injecter et à transformer les matières plastiques.